

Poitou-Charentes, Vienne
Lathus-Saint-Rémy

Maison de garde-barrière n° 274, passage à niveau

Références du dossier

Numéro de dossier : IA86010676
Date de l'enquête initiale : 2017
Date(s) de rédaction : 2017
Cadre de l'étude : inventaire topographique vallée de la Gartempe
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : maison, passage à niveau
Parties constituantes non étudiées : voie ferrée

Compléments de localisation

changement du nom de la commune après inventaire , commune inventoriée sous le nom Lathus
Milieu d'implantation : isolé
Références cadastrales : 2017, K, 131, 1097-1100

Historique

La voie ferrée a été inaugurée le 23 décembre 1867.

Le passage à niveau n° 274 se situe à 433 m de la [gare de Lathus](#).

En 1899, la commune demande à ce que ce passage à niveau soit à nouveau gardé car la commande depuis la gare, située à 433m, entraîne la coupure du trafic pendant une demi-heure. L'ingénieur et l'ingénieur en chef soulignent que ces arrêts prolongés ont été exceptionnels et que des instructions ont été données au chef de gare pour qu'une telle attente ne se reproduise pas quand le train stationne longtemps en gare.

Période(s) principale(s) : 3e quart 19e siècle
Dates : 1867 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : maître d'oeuvre inconnu

Description

Ce passage à niveau est situé à l'entrée de la gare de Lathus.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : moellon, enduit partiel

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- 1863-1936. Ligne de Poitiers à Limoges. [Police des gares, 1892-1936 ; enquête sur l'emplacement des gares et stations, 1863-1866 ; halte de Civaux, stations de Fleuré, Lathus, Lhonnaizé, Lussac, gare de Montmorillon, halte de Sillars (plans), 1866-1933].

Archives départementales de la Vienne, Poitiers : 5 S 65

Annexe 1

Ligne de Poitiers à Limoges. Archives départementales de la Vienne, 5 S 63, 65

1880-1933. Travaux divers gare de Lathus (5 S 65)

1880, 7 octobre : délibération du conseil municipal de Lathus pour demander l'agrandissement de la halle aux grains, les denrées étant exposées aux intempéries sur le quai.

1880, 12 décembre : la Compagnie estime que la taille de la halle est suffisante.

1881, 14 janvier : rapport négatif de l'ingénieur ordinaire. La station de marchandise comprend une halle d'environ 72 m² et un quai découvert de 210m². Les marchandises sont principalement du bois de chauffage et de construction et des céréales, froment et avoine, expédiés en septembre et octobre, mais " cette situation doit être commune à beaucoup d'autres stations ". Pour lui, hors ces périodes, la halle est suffisante.

1881, 21 janvier : avis négatif du ministère sur ce dossier.

1890, 10 mai : délibération du conseil municipal de Lathus pour demander l'agrandissement des quais et des voies de garage de la gare de marchandises.

1891, 29 juin : avis du ministère sur la demande d'agrandissement des quais par la commune de Lathus ; il estime que la réponse de la Compagnie (prolongement de 60 m vers Poitiers) est satisfaisante.

1892, 2 octobre : délibération du conseil municipal de Lathus pour le maintien la voie de garage établie pour les grandes manœuvres afin de suppléer à l'insuffisance des installations de la gare pour l'embarquement des bestiaux.

1893, 29 septembre : avis négatif du ministre des travaux publics à la demande de la commune de Lathus de maintenir la voie de garage établie pour les grandes manœuvres afin de suppléer à l'insuffisance des installations de la gare pour l'embarquement des bestiaux.

1896, 27 octobre : avis négatif du ministère des travaux publics sur la demande de la commune de Lathus (délibération du 21 juin 1896, jointe au dossier) d'agrandissement du quai des bestiaux de la gare, le trafic étant insuffisant et la compagnie expédiant bien les bestiaux le jour même des foires.

1898, 13 novembre : délibération de la commune de Lathus demandant le rétablissement du gardiennage du passage à niveau n° 274 au lieu-dit la Carte ou ne pas interrompre la circulation pendant 30 minutes à chaque passage de train et l'agrandissement de la halle aux grains.

1899, 8 février : avis de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans sur l'agrandissement de la halle couverte, qui ne se justifie pas, et les consignes données au chef de gare concernant le passage à niveau n° 274.

1896, 6 mars : rapport de l'ingénieur des mines sur la demande du conseil municipal de Lathus (délibération du 13 novembre 1898) demandant le rétablissement du gardiennage du passage à niveau n° 274 au lieu-dit la Carte ou ne pas interrompre la circulation pendant 30 minutes à chaque passage de train (barrières situées à 433 m de la gare et manœuvrées par le chef de station) et l'agrandissement de la halle aux grains.

1899, 7 mai : l'ingénieur particulier réitère son avis négatif sur la demande de la commune de Lathus (délibération du 13 novembre 1898) d'agrandir la halle couverte servant au stockage des grains (complété par l'avis de l'inspecteur en chef du 24 mai) et transmet l'avis de la compagnie su

1899, 11 septembre (transmis le 6 novembre par le ministre au préfet) : rapport du service de contrôle sur l'agrandissement du quai des bestiaux.

1899, 14 octobre : avis du contrôleur général demandant des explication sur l'écart entre les chiffres fournis par la commune et ceux fournis par la compagnie sur le tonnage à abriter complété par l'avis de l'inspecteur général (6 novembre).

1901, 12 juillet : avis de la Compagnie sur la demande de la commune de Lathus d'avoir un quai spécial pour les porcs (trafic insuffisant pour justifier cette construction)

1901, 21 juillet : avis de l'ingénieur ordinaire (transmis le 30 juillet au préfet par l'ingénieur en chef du contrôle) sur la délibération municipale du 19 mai 1901 de la commune de Lathus pour la construction d'un hangar à marchandises.

1902, 8 mars : réponse du ministre des travaux publics au préfet de la Vienne pour la construction d'un hangar à marchandises à la station de Lathus ; la compagnie étudie la possibilité d'un doublement de la halle existante.

1911, 29 août : la compagnie Paris-Orléans allongera les trottoirs du quai de voyageurs lorsque la commune aura versé sa subvention de 100 francs.

1911, 9 septembre : rapport du sous-ingénieur Dorat du contrôle favorable à l'allongement du trottoir du quai des voyageurs (délibération de la commune le 14 juin).

1929, 10 novembre : délibération de la commune de Lathus pour l'éclairage public de la gare.

1930, 21 juillet : demande de complément de dossier par le ministère de l'intérieur au préfet pour la garantie d'un emprunt de la commune de Lathus en vue de l'éclairage public de la gare.

1931, 26 janvier : ampliation par le ministère au préfet de l'arrêté du 4 décembre 1930 pour l'éclairage public électrique de la gare, avec perception d'une surtaxe locale pour le financement.

1933, 8 novembre : avis du chef d'exploitation indiquant la fin de la perception d'une surtaxe temporaire le 31 octobre 1933.

1901. Voie d'accès à la gare (5 S 63)

1901. Classement de la voie d'accès à la station de Lathus comme embranchement du chemin de grande communication n° 10.

Rapport de l'ingénieur en chef

1901, 4 août : délibération de la commune

Délibération du conseil d'arrondissement

Annexe 2

Gare de Lathus, travaux, 1880-1933. Archives départementales de la Vienne, 5 S 63, 65

1880-1933. Travaux divers gare de Lathus

1880, 7 octobre : délibération du conseil municipal de Lathus pour demander l'agrandissement de la halle aux grains, les denrées étant exposées aux intempéries sur le quai.

1880, 12 décembre : la Compagnie estime que la taille de la halle est suffisante.

1881, 14 janvier : rapport négatif de l'ingénieur ordinaire. La station de marchandise comprend une halle d'environ 72 m² et un quai découvert de 210m². Les marchandises sont principalement du bois de chauffage et de construction et des céréales, froment et avoine, expédiés en septembre et octobre, mais " cette situation doit être commune à beaucoup d'autres stations ". Pour lui, hors ces périodes, la halle est suffisante.

1881, 21 janvier : avis négatif du ministère sur ce dossier.

1890, 10 mai : délibération du conseil municipal de Lathus pour demander l'agrandissement des quais et des voies de garage de la gare de marchandises.

1891, 29 juin : avis du ministère sur la demande d'agrandissement des quais par la commune de Lathus ; il estime que la réponse de la Compagnie (prolongement de 60 m vers Poitiers) est satisfaisante.

1892, 2 octobre : délibération du conseil municipal de Lathus pour le maintien la voie de garage établie pour les grandes manœuvres afin de suppléer à l'insuffisance des installations de la gare pour l'embarquement des bestiaux.

1893, 29 septembre : avis négatif du ministre des travaux publics à la demande de la commune de Lathus de maintenir la voie de garage établie pour les grandes manœuvres afin de suppléer à l'insuffisance des installations de la gare pour l'embarquement des bestiaux.

1896, 6 mars : rapport de l'ingénieur des mines sur la demande du conseil municipal de Lathus (délibération du 13 novembre 1898) demandant le rétablissement du gardiennage du passage à niveau n° 274 au lieu-dit la Carte ou ne pas interrompre la circulation pendant 30 minutes à chaque passage de train (barrières situées à 433 m de la gare et manœuvrées par le chef de station) et l'agrandissement de la halle aux grains.

1896, 27 octobre : avis négatif du ministère des travaux publics sur la demande de la commune de Lathus (délibération du 21 juin 1896, jointe au dossier) d'agrandissement du quai des bestiaux de la gare, le trafic étant insuffisant et la compagnie expédiant bien les bestiaux le jour même des foires.

1898, 13 novembre : délibération de la commune de Lathus demandant le rétablissement du gardiennage du passage à niveau n° 274 au lieu-dit la Carte ou ne pas interrompre la circulation pendant 30 minutes à chaque passage de train et l'agrandissement de la halle aux grains.

1899, 8 février : avis de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans sur l'agrandissement de la halle couverte, qui ne se justifie pas, et les consignes données au chef de gare concernant le passage à niveau n° 274.

1899, 7 mai : l'ingénieur particulier réitère son avis négatif sur la demande de la commune de Lathus (délibération du 13 novembre 1898) d'agrandir la halle couverte servant au stockage des grains (complété par l'avis de l'inspecteur en chef du 24 mai) et transmet l'avis de la compagnie su

1899, 11 septembre (transmis le 6 novembre par le ministre au préfet) : rapport du service de contrôle sur l'agrandissement du quai des bestiaux.

1899, 14 octobre : avis du contrôleur général demandant des explication sur l'écart entre les chiffres fournis par la commune et ceux fournis par la compagnie sur le tonnage à abriter complété par l'avis de l'inspecteur général (6 novembre).

1901, 12 juillet : avis de la Compagnie sur la demande de la commune de Lathus d'avoir un quai spécial pour les porcs (trafic insuffisant pour justifier cette construction)

1901, 21 juillet : avis de l'ingénieur ordinaire (transmis le 30 juillet au préfet par l'ingénieur en chef du contrôle) sur la délibération municipale du 19 mai 1901 de la commune de Lathus pour la construction d'un hangar à marchandises.

1901, 21 juillet : avis de l'ingénieur ordinaire (transmis le 30 juillet au préfet par l'ingénieur en chef du contrôle) sur la délibération municipale du 19 mai 1901 de la commune de Lathus pour la construction d'un hangar à marchandises.

1902, 8 mars : réponse du ministre des travaux publics au préfet de la Vienne pour la construction d'un hangar à marchandises à la station de Lathus ; la compagnie étudie la possibilité d'un doublement de la halle existante.

1911, 29 août : la compagnie Paris-Orléans allongera les trottoirs du quai de voyageurs lorsque la commune aura versé sa subvention de 100 francs.

1911, 9 septembre : rapport du sous-ingénieur Dorat du contrôle favorable à l'allongement du trottoir du quai des voyageurs (délibération de la commune le 14 juin).

1929, 10 novembre : délibération de la commune de Lathus pour l'éclairage public de la gare.

1930, 21 juillet : demande de complément de dossier par le ministère de l'intérieur au préfet pour la garantie d'un emprunt de la commune de Lathus en vue de l'éclairage public de la gare.

1931, 26 janvier : ampliation par le ministère au préfet de l'arrêté du 4 décembre 1930 pour l'éclairage public électrique de la gare, avec perception d'une surtaxe locale pour le financement.

1933, 8 novembre : avis du chef d'exploitation indiquant la fin de la perception d'une surtaxe temporaire le 31 octobre 1933.

Illustrations



Plan, détail du passage à niveau et sa maison de garde à l'entrée de la station de Lathus, par R. Déglin, ingénieur, 1865. Repro. Véronique Dujardin, Autr. R. Déglin
IVR54_20178603132NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Lathus-Saint-Rémy : présentation de la commune (IA86007627) Poitou-Charentes, Vienne, Lathus-Saint-Rémy

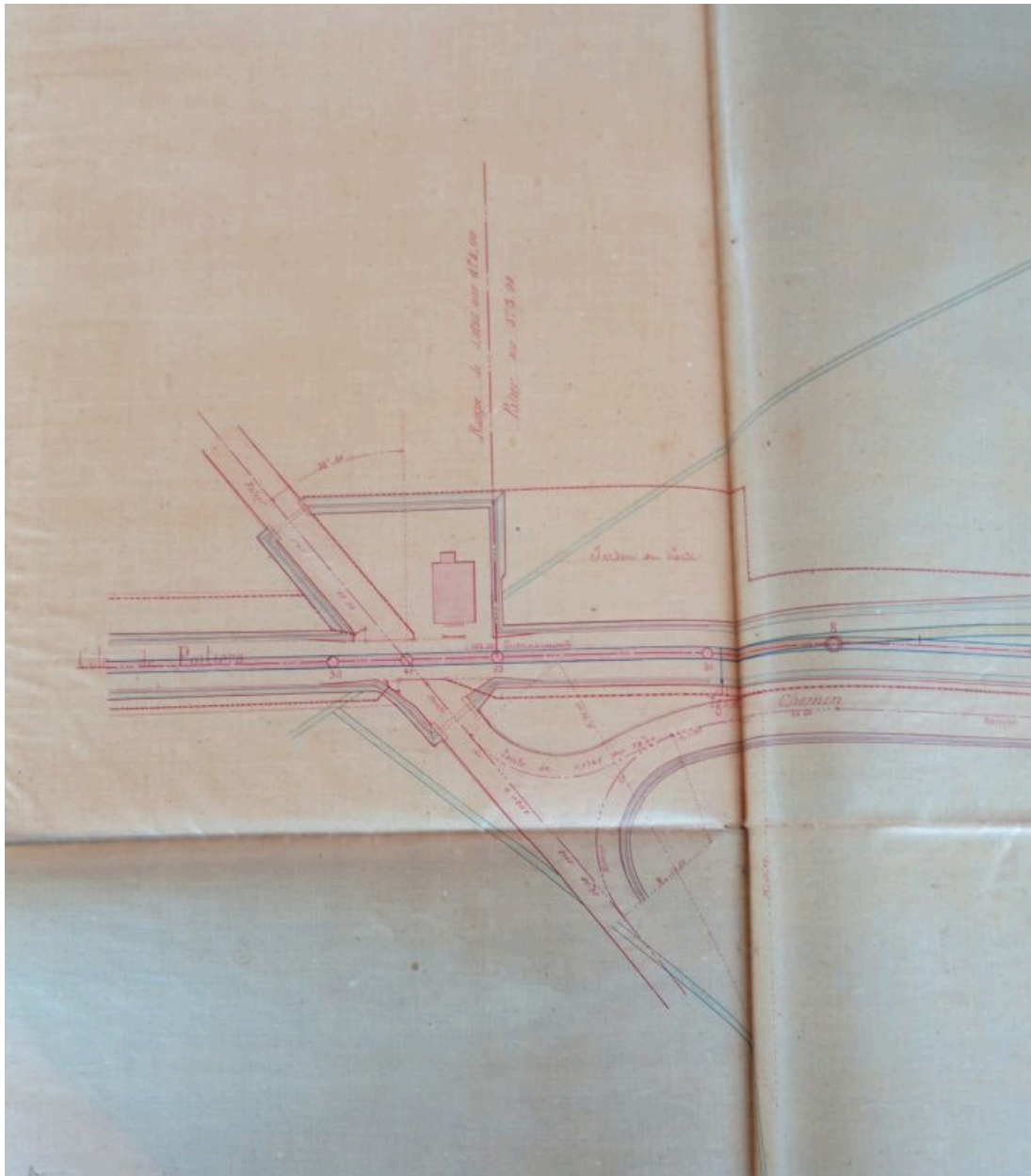
Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Voie ferrée Poitiers-Limoges (IA86007764) Poitou-Charentes, Vienne, Poitiers

Auteur(s) du dossier : Véronique Dujardin

Copyright(s) : (c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel



Plan, détail du passage à niveau et sa maison de garde à l'entrée de la station de Lathus, par R. Déglin, ingénieur, 1865.

Référence du document reproduit :

- " Plan général et plan de détail des abords de la station de Lathus ". Déglin R., ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées. 3 juin 1865. Éch. 0,002 pour 1 m (plan de détail). Archives départementales de la Vienne, Poitiers : 5 S 65

IVR54_20178603132NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Véronique Dujardin

Auteur du document reproduit : R. Déglin

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Archives départementales de la Vienne communication libre, reproduction soumise à autorisation